



N° 4199 /MAEP/DC/SGM/SA

17 NOV 2020

COMMUNIQUE

Il circule depuis quelques heures sur les médias sociaux un prétendu communiqué du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), invitant les populations désireuses à s'inscrire pour une campagne de formation de «1065 maraîchers ou passionnés de maraichage pour le compte de l'année 2020/2021 ».

Il est aussi diffusé des prétendues pièces à fournir afin de bénéficier de cette formation où il est demandé le versement d'une somme de 6550 F CFA comme droit de souscription et de quittance. Ledit communiqué mentionne également qu'une somme dite « startup » de 500.000 F CFA sera octroyée à chacun des 1065 bénéficiaires de la formation.

Je viens, par ce canal, démentir avec toute la fermeté requise ce soi-disant communiqué.

Il s'agit en réalité d'une arnaque à laquelle le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche n'est mêlé ni de près ni de loin. Le MAEP dégage donc toute responsabilité des conséquences qui en découleraient.

En tout état de cause, toutes les dispositions idoines sont prises afin de démasquer les auteurs de cette arnaque et leur prise en charge par les services judiciaires compétents.

D'ores et déjà, je voudrais inviter les populations à ne pas se laisser piéger par cette arnaque.

Pour le Ministre et P.O,
Le Secrétaire Général Adjoint
du Ministère



Innocent TOGLA

